



Les visites de stage

Aussi appelées « *suivi de la période de stage* » ces visites surviennent pendant le déroulement de votre année de formation à l'ESPE.

1. Qui vient me voir lors des visites de stage ?

Vous recevez la visite de deux tuteurs : un tuteur établissement et un tuteur ESPE.

2. Quel est l'objectif de ces visites de stage ?

Accompagner et évaluer ma pratique professionnelle, normalement de façon bienveillante.

3. Est-ce-que je connais à l'avance la date de la visite de stage ?

Oui, les visites sont annoncées à l'avance.

Le rendez-vous est convenu d'un commun accord en fonction de l'emploi du temps de chacun.

Mon tuteur est également supposé faire preuve de bienveillance à mon égard en prenant en compte un paramètre essentiel : le fait que je me sente à l'aise dans mon cours pendant sa visite.

En outre, connaître la date de visite à l'avance permet à l'ESPE de prévenir la direction de l'établissement.

4. Aurai-je un compte-rendu de ces visites ?

Oui, c'est même essentiel ! Pour clore sa visite, le tuteur conduit un entretien et établit un bilan de compétences. Il me donne ses conseils et établit une feuille de route supposée m'aider à progresser.

Si je ne reçois aucun compte-rendu, je dois le demander.

En outre, pour rendre leur suivi plus efficace, mes tuteurs peuvent mettre en place tout dispositif pertinent pour m'aider : par exemple, aller observer une classe menée par un autre professeur, faire des visites supplémentaires, etc.



5. Comment se déroule ma visite de stage ?

Si les modalités peuvent sensiblement varier d'une académie à l'autre, le tableau ci-dessous retrace le déroulement de la visite de stage idéale :

a. Le rendez-vous	<p>Mon tuteur (établissement ou ESPE) et moi fixons un rendez-vous grâce auquel il va assister à un de mes cours.</p> <p>Ce cours est normalement choisi de façon bienveillante pour que je m'y sente le plus à l'aise possible.</p>
b. Quelques jours avant mon cours	<p>Je fournis à mon tuteur les documents lui permettant d'évaluer objectivement mon travail (format papier ou électronique, à voir avec lui) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conception de la séquence, - inscription dans la progression pédagogique et dans le référentiel - cahier journal, tableau de progressions, cahier d'appel, cahier de texte, etc.
c. Le jour venu	<p>Mon tuteur assiste à mon cours. Il écoute et prend des notes. Il n'intervient pas. Il complète une grille de notation normée et imposée par le ministère.</p>
d. Après mon cours	<p>Mon tuteur m'interroge sur ce que je pense de mon cours, de son contenu, de mes supports, etc. Puis il me donne son point de vue en m'indiquant mes points forts et les points que je dois améliorer. Il peut m'indiquer un point particulier à améliorer pour sa prochaine visite.</p>
e. Un peu plus tard	<p>Je reçois la grille de notation complétée par mon tuteur dans le but d'être tenu informé de l'évolution de ma formation.</p>
f. La dernière visite	<p>Lors de sa dernière visite le tuteur « professeur » rédige un rapport destiné à éclairer l'avis de l'inspecteur. C'est l'inspecteur seul qui est habilité à décider de la titularisation définitive.</p> <p>Le tuteur de l'ESPE alimente l'avis du directeur de l'ESPE</p>